



République Française
 Département de l'Oise
COMMUNE DE LA NEUVILLE-ROY

60190

03.44.51.73.10



mairie-la-neuville-roy@wanadoo.fr

**ARRÊTÉ MUNICIPAL
 PRESCRIVANT LE NUMÉROTAGE**

Rue de la Mare

Vu l'article L2213-28 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de procéder à la numérotation de toutes les habitations de la commune de **LA NEUVILLE ROY**

Considérant que le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que seule le Maire peut prescrire,

Considérant la demande de M. BAUE suite à la division de la parcelle d'origine en 2022,

ARRÊTE

Article 1 : Il est prescrit la numérotation suivante :

| Numéro | adresse | Référence cadastrale |
|--------|------------------|----------------------|
| 8 | 8 rue de la Mare | H N°823 |

Article 2 : Le présent arrêté sera adressé à :

- Le service du cadastre,
- Le service National des adresses du Groupe La poste,
- Centre des Finances publiques

Chacun est chargé en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Neuville-Roy, le 22 janvier 2025
 Le Maire, Thierry MICHEL

